



N° 02/2024

Date : 16/01/2024

## BSI : quelles actions à réaliser par les médecins ?

Docteur,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les infirmiers ont la possibilité de réaliser un Bilan de Soins Infirmier (BSI) afin d'évaluer l'état de santé d'un patient dépendant. Il a pour objectif d'établir un plan de soins infirmiers personnalisé. Celui-ci vous sera ensuite transmis en vue d'assurer une coordination des soins. Il permet aussi de simplifier les échanges d'informations et la coordination avec le médecin prescripteur et l'Assurance Maladie grâce à son format dématérialisé.

### I) Synthèse du circuit global :

- L'IDEL se connecte à l'aide de sa carte CPS sur le téléservice Amelipro/ BSI. A l'issue de la saisie, une synthèse est générée. L'infirmier valide la synthèse pour la rendre accessible au médecin prescripteur.
- **Le médecin prescripteur est averti sur sa messagerie professionnelle de la disponibilité de la synthèse d'un BSI**
- **Il consulte la synthèse et émet si besoin des observations sur le plan de soins proposé dans un délai de 5 jours via le téléservice.** Sans retour du médecin dans les 5 jours le BSI est clôturé automatiquement
- Le BSI clôturé devient accessible à la CPAM et l'ELSM.

### II) Action infirmière :

Outre les informations administratives, l'infirmière saisit dans l'outil le maximum d'informations sur l'état de santé du patient.

Les bandeaux 'Soins de Base' et 'Soins techniques' sont divisés en sous onglets

Des observations complémentaires peuvent être saisies le cas échéant

Ensuite au moins un diagnostic infirmier et une intervention infirmière doivent être cochés.

Les diagnostics et interventions infirmiers sont affichés dans les sous onglets du bandeau « Soins de Base »

### III) Actions médecins :

La synthèse de ce plan de soins vous est soumise pour avis directement via le téléservice. À ce titre, un mail sur votre messagerie professionnelle vous indique qu'une synthèse vous a été transmise pour avis pour l'un de vos patients dépendants.

Vous pouvez alors la consulter en vous connectant sur votre compte amelipro via la carte CPS dans la rubrique « service patient / bilan de soins infirmiers ».

Le lien pour accéder à l'outil

Vous pouvez ensuite donner un avis favorable ou défavorable tout en ajoutant un commentaire.

The screenshot shows a web form titled "BILAN DE SOINS INFIRMIERS" (Nursing Care Assessment) for "Assurance Maladie". The form is for a fictitious nurse (IDEL: INFIRMIERE FICTIVE) with a prescription date of 03/11/2021 and a completion date of 03/11/2021. It includes a section for the doctor's opinion (AVIS MÉDECIN) with a text area and a checkbox for validation. Below is a "SYNTHESE BSI" section with a search bar. A callout box points to the "BILAN SOINS INFIRMIERS (BSI)" label at the bottom of the form.

Informationen sur le BSI : IDEL rédacteur, date de prescription et réalisation

Accord sur le plan de soins : Oui/Non

Un espace pour rédiger les commentaires : requis uniquement si l'avis est négatif

La case doit nécessairement être cochée pour partager l'avis avec l'IDEL

En l'absence d'avis émis dans les 5 jours, le plan de soins infirmiers est validé automatiquement.

Recevez nos cordiales salutations et nos meilleurs vœux pour cette année 2024.

Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER